

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0539

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Avenant pour 2009 à la convention-cadre signée avec l'Etat

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palreja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0539**

commission principale : urbanisme

objet : **Versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Avenant pour 2009 à la convention-cadre signée avec l'Etat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de réalisation et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ainsi, fin 2008, la Communauté urbaine gère 9 aires d'accueil : Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon - Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon - Francheville, Dardilly et Vaulx en Velin - Villeurbanne. En 2009, 5 aires d'accueil supplémentaires devraient être mises en service et seront gérées par la Communauté urbaine (Saint Genis Laval, Meyzieu, Chassieu, Grigny, Bron).

Les coûts de gestion sont pour partie pris en charge par les subventions de l'Etat et par la participation des usagers, à savoir :

- l'Etat contribue au financement de la gestion par le versement d'une aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) dont le montant est fixé par arrêté. Il est à ce jour de 132,45 € par place et par mois (arrêté du 28 mai 2004 relatif à la revalorisation des aides aux logements). Le versement de l'aide est conditionné par la signature d'une convention avec l'Etat et est effectué mensuellement à terme échu par la Caisse d'allocations familiales (CAF),

- les usagers versent une redevance d'occupation ainsi qu'une caution et s'acquittent de leurs consommations en fluides sur la base des frais réels. Afin d'harmoniser les pratiques en matière d'accueil au niveau du département, la commission départementale consultative des gens du voyage du 10 décembre 2004 a fixé à 1,50 € par place (soit 3 € par emplacement) et par jour le montant plafond de la redevance et à 50 € celui de la caution.

Il est proposé au conseil de Communauté d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec l'Etat, représenté par monsieur le préfet du Rhône, fixant les conditions du versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil pour l'année 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention-cadre entre l'Etat et la Communauté urbaine, fixant les conditions de versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) pour l'année 2009.

2° - Les recettes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 747 800 - fonction 524 - opération n° 0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.